

Règlement Interclubs Départementaux

de la Savoie 2025 / 2026

Les droits d'inscription s'élèvent à 30 euros par équipe engagée. Si un club possède plusieurs équipes engagées, il devra s'acquitter des droits d'inscription pour chacune de ses équipes inscrites.

Sous réserve de disponibilité, la compétition est placée sous l'autorité d'un juge-arbitre officiel ou le cas échéant par un référent nommé par la CDI, qui examine et statue seule sur les éventuels litiges entre les équipes.

Le juge-arbitre officiel retenu peut appartenir à un des clubs dont l'équipe participe à la compétition, et peut figurer sur la liste des compétiteurs s'il ne joue pas sur cette journée. Dans le cas contraire, où aucun JA ne serait disponible, le référent de la journée pourra être un joueur participant à la compétition.

Article 1 : Participation des clubs et nouvelle équipe

La compétition est ouverte aux clubs de la Savoie, affiliés à la Fédération Française de Badminton à jour de cotisation auprès de celle-ci. Elle sera gérée par le logiciel Badnet pour toute la durée du championnat. L'organisation prédefinie par le présent règlement pourra être modifiée par la commission départementale interclubs (CDI) et/ou le référent de la journée le cas échéant.

Toute nouvelle équipe inscrite le sera automatiquement dans la plus basse division de la série choisie (Pré-Régionale ou D-Nocturne) pour le bon déroulement de la compétition.

Article 2 : Participation des joueurs

Tous les joueurs licenciés à la Fédération Française de Badminton par l'intermédiaire d'un des clubs visés à l'article 1 peuvent participer à la compétition, avec les restrictions suivantes :

1. Un joueur inscrit dans un club ne peut participer à la compétition dans l'équipe d'un autre club, et ne peut participer à un autre championnat étranger.
2. Il est permis à un joueur étant inscrit et ayant joué avec une équipe de son club lors d'une rencontre, de participer dans une équipe du même club classée à un rang plus élevé lors d'une seule et même session, sont entendus par sessions une rencontre en nocturne ou une journée à deux rencontres pour les équipes évoluant dans des divisions effectuant des journées à 2 rencontres (PR1, PR2 ou au niveau Régional).

Dans le cas d'une participation supplémentaire aux conditions citées précédemment avec une équipe de rang supérieur, le joueur ne pourra plus redescendre dans l'équipe inférieure.

3. Il est interdit à un joueur inscrit et ayant joué une rencontre d'Interclub de jouer les rencontres suivantes dans une équipe de son club classée à un rang inférieur. Il ne pourra en aucun cas jouer dans deux équipes de son club la même semaine (du lundi au dimanche).
4. Il est interdit à un joueur de jouer dans deux équipes différentes, excepté pour les filles qui peuvent jouer en ICD féminin.

Article 3 : Litiges

En cas de litige non prévu par ce règlement et pouvant influencer le résultat sportif d'un match, d'une rencontre ou le classement des Interclubs Départementaux, le règlement du Championnat Régional Interclubs sera appliqué, puis si celui-ci ne suffit toujours pas le règlement du Championnat National Interclubs. Dans tous les cas la Commission Litiges de la Ligue AURA pourra être interrogée pour résoudre d'éventuels problèmes.

Article 4 : Divisions des Interclubs

Depuis la saison 2024/2025, la règle d'une seule équipe du même club dans une même division a été mise en place et ce pour toutes les divisions de départementale.

Les équipes sont réparties en 7 divisions réparties en deux séries : la série de Pré-Régionale composée de 2 divisions (PR1 et PR2) et la série de D-Nocturne composée de 5 divisions (D1N / D2N / D3N / D4N / D5N)

PRE-REGIONALE

- Les deux divisions de Pré-Régionale sont composées de 6 équipes, créées selon les résultats finaux de la saison 2024/2025 de régionale et de départementale, et en respectant la règle d'une seule équipe d'un même club dans la même division (Cf. Article 4).
- Chacune des équipes des divisions PR1 et PR2, sera opposée à toutes les autres équipes de sa poule en rencontres aller/retour, ce qui fait un total de 10 rencontres pour chacune des équipes.
- La saison se déroulera sur cinq journées lors desquelles chacune des équipes effectuera deux rencontres. Une sixième journée est prévue sur la saison dans le cas où toutes les rencontres ne pourraient pas se réaliser sur ces 5 journées.
- A l'issue de la saison, l'équipe terminant première de chacune des divisions sera promue en division supérieure ou (pour la PR1) participera à des barrages pour la montée en Régionale.
- **Afin de répartir les tâches liées à l'organisation des journées d'interclub, l'équipe accueillante bien que pouvant fournir le matériel nécessaire à l'organisation de la journée, ne doit pas obligatoirement être en charge de l'organisation sportive de cette journée. Cette organisation peut être à la charge de l'une ou plusieurs des 5 autres équipes accueillies, et en priorité aux équipes qui ne peuvent accueillir aucune des journées.**

D-NOCTURNE

- La D-NOCTURNE (se jouant en soirées) sera composée de 5 divisions comptant entre 4 et 5 équipes réparties selon les résultats de la saison 2024/2025 et en respectant la règle d'une seule équipe du même club dans la même division.
- Le classement maximum des joueurs en D-NOCTURNE est D7 dans les tableaux joués.
- Les rencontres se feront en matchs aller/retour en soirée et permettront d'établir le classement final à l'issue de la saison de chacune des poules.
- A l'issue de la saison, les équipes terminant première de leur division seront promues en division supérieure, les équipes terminant dernière de leur division seront reléguées en division inférieure.
- Les rencontres de D-Nocturne devront respecter les semaines et le calendrier fournis par la CDI, c'est à dire les mêmes semaines que les rencontres d'ICR et de Pré-Régionale, et se feront selon les arrangements entre les équipes, selon leurs disponibilités et leurs créneaux.

- Pour chaque rencontre aller/retour l'une se fera à domicile et la seconde à l'extérieur. Si cette option n'est pas possible, les équipes s'arrangeront pour que les deux rencontres se réalisent dans les temps avant la fin de saison qui est fixée à fin avril 2026.
- L'impression des feuilles de matchs, les reports de résultats, les signatures des capitaines et l'import des résultats sur Badnet est à la charge de l'équipe reçue. **Les résultats des rencontres doivent être importées sur Badnet dans un délai maximum de 48h après la rencontre.**

Article 5 : Montée / Descente

A chaque fin de saison : L'équipe première de PRE-REGIONALE 1 est qualifiée pour les barrages d'accésion en Régionale 3.

A la fin de la saison dans chaque division, la première équipe monte dans la division directement supérieure (barrage pour accéder en régionale) et la dernière équipe est reléguée dans la division directement inférieure.

Cependant quelques cas particuliers peuvent se produire :

- Si la division supérieure de l'équipe montante contient déjà une équipe du même club, alors l'équipe ne pourra pas monter. Ce sera donc l'équipe finissant en deuxième position de la division qui sera appelée à monter tout en respectant la même règle, et ce jusqu'à ne plus rencontrer le problème de deux équipes du même club dans une même division.
- Cas où 1 équipe descend de régionale : dans ce cas dans chaque division la première monte et les 2 dernières descendent.
- Cas où 1 équipe descend de régionale et 1 équipe de D1 monte en régionale : dans ce cas pas de changement, dans chaque division le premier monte et le dernier descend
- Cas où 1 équipe de D1 monte en régionale et aucune ne descend : Dans ce cas dans chaque division le premier monte mais aucune équipe ne descend.

Article 6 : Date d'inscription

L'inscription des équipes auprès de la CDI se fera jusqu'au 05 Octobre 2025.

Les dates des journées de compétition seront diffusées en début de saison pour permettre aux équipes engagées de réserver une salle pour l'organisation de ces journées. Les équipes engagées devront se positionner pour l'accueil des journées sur le plus de dates possibles qu'elles aient une ou plusieurs équipes inscrites.

Article 7 : Matchs par rencontre

En PRE-REGIONALE chaque rencontre se déroule en huit matchs : deux simples hommes, deux simples dames, un double homme, un double dame et deux doubles mixtes.

En D-NOCURNE chaque rencontre se déroule en cinq matchs : un simple homme, un simple dame, un double homme, un double dame et un double mixte.

Un match gagné rapporte un point, un match perdu zéro point, et un forfait volontaire moins un point. L'équipe vainqueur d'une rencontre est celle totalisant le plus de points à l'issue des huit ou cinq matchs de la rencontre.

Article 8 : Classement

Le classement final des équipes se fait par addition des points obtenus dans toutes les rencontres de la saison.

L'attribution de points s'effectue selon le barème suivant :

Victoire : + 5 points. Nul : + 3 points. Défaite : + 1 point. Forfait : 0 point.

Des points offensifs et défensifs sont également attribués en fonction des résultats : un point offensif si la rencontre est gagnée 8-0 en PRE-REGIONALE et 5-0 en D-NOCTURNE, un point défensif si la rencontre est perdue 3-5 en PRE-REGIONALE et 2-3 en D-NOCTURNE.

Le bonus pour victoire 8-0 ou 5-0 n'est pas attribué en cas de forfait ou de rencontre perdue par pénalité, ou si l'équipe adverse n'aligne pas assez de joueurs pour faire au moins match nul. Le bonus pour défaite 3-5 ou 2-3 n'est pas attribué si le résultat de la rencontre est affecté par une pénalité (match perdu) pour joueur non en règle.

En cas d'égalité de points entre deux équipes ou plus, leur classement final est déterminé par le calcul du victoires-average sur l'ensemble des matchs joués par ces équipes dans toutes les rencontres de la compétition. Si une égalité persiste entre plus de deux équipes après calcul du victoires-average, le principe ci-dessus est appliqué au calcul du set-average, et si nécessaire du point-average.

Si une égalité persiste entre plus de deux équipes après calcul du point-average, elles sont déclarées ex-aequo, sauf dans le cas où la place en jeu est qualificative pour la montée en division supérieure, auquel cas une rencontre de barrage sera organisée entre les équipes concernées.

Article 9 : Composition des équipes

Chaque équipe devra avoir déposé sa **composition globale sur Badnet avant le 31/10/25**.

Lors des différentes rencontres, chaque équipe doit déposer sa composition et ses membres présents à la table de marque avant chaque rencontre, dans les délais imposés par le Juge-Arbitre ou les organisateurs.

Chaque joueur ne peut effectuer plus de deux matchs au cours de chaque rencontre, ni deux matchs dans la même discipline.

En Pré-Régionale, les équipes alignées pour chaque rencontre ne doivent pas comprendre plus de 2 joueurs mutés.

En D-Nocturne, le nombre de joueurs mutés ne pourra être supérieur à 50 % des joueurs participants à ces rencontres comme indiqué ci-après :

- 4 joueurs différents pour une rencontre : 2 mutés maximum
- 5 joueurs différents pour une rencontre : 2 mutés maximum
- 6 joueurs différents pour une rencontre : 3 mutés maximum
- 7 joueurs différents pour une rencontre : 3 mutés maximum
- 8 joueurs différents pour une rencontre : 4 mutés maximum

Classement des joueurs :

1. La hiérarchie des joueurs est établie par ordre de priorité selon les principes suivants :

La hiérarchie est établie selon le CPPH du jeudi de la semaine de la journée des interclubs (dimanche -03 jours) dans toutes les disciplines. Pour une question d'organisation, le capitaine devra envoyer le jeudi précédent la journée (dimanche - 03 jours) la liste des joueurs susceptibles d'être dans son

équipe pour la confection du fichier de la rencontre. À CPPH égal, le capitaine a le choix, à chaque rencontre, de la hiérarchie de ses joueurs ou paires

2. Le CPPH ainsi que le statut de chaque joueur, sont définis par la base Classement qui est consultable sur poona.ffba.org.

3. En cas de reclassement d'un joueur officialisé par la Commission Nationale Classement après le 1er septembre ce nouveau classement remplace le classement du 1er septembre.

4. Le capitaine est seul responsable du respect de la hiérarchie des joueurs.

Article 10 : Ordre des matchs

L'ordre normal des matchs est le suivant : simple hommes n°1, simple hommes n°2, simple dames n°1, simple dames n°2, double hommes, double dames, double mixte n°1, double mixte n°2.

Il peut être modifié à l'occasion d'une rencontre, par le JA ou le référent de la journée à l'aide du logiciel badnet pour que l'ordre des matchs et leur lancement soit le plus continu possible. Il sera ensuite communiqué aux capitaines d'équipe.

Article 11 : Arbitrage

Tous les matchs seront auto-arbitrés, ou arbitrés par un tiers après accord des deux équipes. Les arbitres peuvent faire partie des joueurs inscrits pour la compétition. Ils ne doivent toutefois pas appartenir à une des deux équipes disputant le match à arbitrer.

Article 12 : Points

Les matchs se jouent selon la règle de la FFBaD : au meilleur des trois sets de vingt et un points, ou prolongation avec 2 point d'écart dans la limite de 30 points.

Article 13 : Services

Au service, si un volant heurte un objet suspendu ou le plafond du gymnase, il est déclaré let, dans la limite de deux lets successifs sur le même service. Au-delà de cette limite, ou lorsque l'événement se produit dans le cours du jeu, le volant est compté faute. Une adaptation réglementaire sera possible par et uniquement par le JA ou le référent de la journée par rapport aux caractéristiques de la salle.

Article 14 : Volants

Tous les matchs sont joués en volants de type plume, homologués par la FFBaD. Les volants sont à la charge des équipes. Dans le cas où sur un match, tous les protagonistes sont Non Classés, si un joueur ou plus souhaite jouer en volant plastique, la priorité sera donnée au volant plastique.

Article 15 : Tenue

Les joueurs doivent utiliser une tenue de jeu correcte (short et t-shirt ou short et polo). Il est souhaitable que chaque équipe dispose d'une tenue de jeu aux couleurs de son club.

Article 16 : Respect

Les équipes, les compétiteurs et les accompagnateurs, s'engagent à titre collectif et individuel à respecter les consignes de sécurité et de bonne conduite en vigueur dans l'ensemble des locaux et installations utilisés pour la compétition. En cas de manquement grave à ces règles, les organisateurs, en accord avec le juge-arbitre, se réservent le droit d'exclure ou de déclasser un joueur ou une équipe entière.

Article 17 : Modification

Les organisateurs se réservent le droit, après consultation du juge-arbitre ou du référent et de l'ensemble des équipes, de modifier le présent règlement dans l'intérêt du déroulement de la compétition.